

Réunion du 24 mars 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Nombre de conseillers en exercice : 96

Nombre de présents : 70

Nombre de votants : 86

L'an deux-mille vingt-cinq, le vingt-quatre mars à 18h, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes et MM Jean-Pierre CAZALÈRE, Gilles LÉVÊQUE, Alain PÉDEGERT, Jean-Pierre ESCOUTELOUP, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Alice BENAVENTE, Corinne LAMARQUE, Lucien PRAT, Guy PÉMARTIN, José FLORES, Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Idelette DEMAISON, Benoît POURTAU-MONDOUTEY, Jean-Bernard PRAT, Maryse PAYBOU, Henri POUSTIS, Gilles MARDELLE, Hervé LAFITTE, Monique LARRADET, Patrick GALOPIN, Frédéric GOUAILLARDOU, Patrick WARRYN, Jean-Simon LEBLANC, Laurent COUBLUCQ, Marie-Christine LUPIET, Nathalie DUPLEIX, Didier REY, Christian LÉCHIT, Jean-Pierre DUBREUIL, Bernard GOBERT, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Michel OLIVÉ, Jean NAULÉ, Régis CASSAROUMÉ, Bertrand VERGEZ-PASCAL, Hélène BOURDEU, Pierre MUCHADA, Jacques CLAVÉ, Véronique ETCHART, Patrice LAURENT, Lindsey DEARY, Gérard IRIART, Françoise RAMANANTSOA, Firmin LARA, Luis Miguel CONEJERO, Emilie DARSAUT, Marc DESPLAT, Pierrette DOMBLIDES, Jean-Louis GROUSSET, Jacques LABORDE, Madeleine PICHAUREAU, Jérôme TOULOUSE, Alain LENGLET, Nicolas LAPUYADE, Daniel BIROU, Robert HAGET, Michel LABOURDETTE, Jean LABASTE, Jérôme LAY, Guy ROMAIN, Francis GRINET, Laurence MOUSQUES, Michel DUPUY, Christian MOLLES, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Dominique ERTAURAN, Philippe ARRIAU.

Formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS OU ABSENTS :

Mmes et MM Jean-Claude MIRASSOU, Daniel PÉDEPRAT (Pouvoir à Mme Idelette DEMAISON), Michel LAURIO, Amandine PAINSET (Pouvoir à Mme Lindsey DEARY), Mathias DUCAMIN, Laurent CHERITI, Nadia GRAMMONTIN (Pouvoir à M. Michel OLIVÉ), Loïc COUNTRY, Marlène LE DIEU DE VILLE (Pouvoir à M. Jean-Pierre DUBREUIL), Pierre ZIEGLER (Pouvoir à M. Alain LENGLET), Stephan BONNAFOUX, Françoise DANDIEU, Christian LOMBART (Pouvoir à M. Bertrand VERGEZ-PASCAL), Corinne CARRIAT (Pouvoir à Mme Françoise RAMANANTSOA), Jean-Pierre FAYET (Pouvoir à M. Gérard IRIART), Anne-Lise GENNEVOIS (Pouvoir à M. Patrice LAURENT), Emmanuel HANON (Pouvoir à M. Francis GRINET), Joëlle BAYLE-LASSERRE (Pouvoir Mme Madeleine PICHAUREAU), Jean-Pierre BOUNINE (Pouvoir à M. Jean-Louis GROUSSET), Marie DE MORO (Pouvoir à M. Jacques LABORDE), Céline LEMBEZAT (Pouvoir à Mme Emilie DARSAUT), Jean-Jacques SENSEBÉ (Pouvoir à M. Marc DESPLAT), Carole LARRIEU (Pouvoir à M. Michel LABOURDETTE), Sylvie DARRIEU, Pierre LAFARGUE, Valérie CAMPAGNE-IBARCQ.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme Bénédicte ALCÉTÉGARAY.

RAPPORT N° 6 : MODALITÉS DE GESTION DES BORNES DE RECHARGE DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES INSTALLÉES DANS LE PARC IMMOBILIER COMMUNAUTAIRE

Rapporteur : M. Gérard DUCOS

Pour permettre le développement de véhicules électriques, il est indispensable de favoriser le déploiement d'installations de recharge de véhicules électriques (IRVE), y compris en entreprise. Ainsi, la loi LOM votée le 24 décembre 2019 a renforcé depuis le 11 mars 2021 les obligations de pré-équipement et d'équipement en bornes de recharge pour les bâtiments résidentiels comme pour les bâtiments non résidentiels.

Il s'agit exclusivement de l'équipement du domaine à usage privatif de la collectivité.

En 2025, une étude d'impact sur le patrimoine bâti communautaire concerné par diverses réglementations en vigueur sera confiée à un bureau d'études : elle permettra d'évaluer le contenu des travaux et leur coût, site par site, afin que la collectivité puisse dégager des priorités et bâtir un plan pluriannuel d'équipement.

Le conseil communautaire a voté au BS 2024 un budget pour équiper le siège de Mourenx de 4 bornes doubles installées à l'arrière de l'aire de lavage, permettant ainsi la recharge simultanée de 8 véhicules supplémentaires. La mise en service est prévue courant mars 2025.

Une neuvième prise est en cours d'installation pour permettre à une personne à mobilité réduite de recharger son véhicule. Ces équipements s'ajoutent aux 2 bornes existantes permettant la recharge simultanée de 3 véhicules.

L'utilisation de l'outil FRESHMILE permet une gestion externalisée de ces équipements, facturation comprise, ainsi qu'une grande autonomie des utilisateurs (ces documents sont joints en annexes).

Les conditions de gestion sont les suivantes :

● Accès aux bornes par les véhicules de la collectivité

Un badge sera affecté à chaque véhicule électrique de la collectivité pour une tarification à 0.

Les bornes existantes, non pilotables par cet outil car ne pouvant pas être équipées de modems dédiés, seront réservées aux véhicules électriques de la collectivité. Le nombre de véhicules électriques basé à l'hôtel début 2025 sera de 6.

● Accès aux bornes par les véhicules hors parc de la collectivité

Pour les agents/élus : un badge sera affecté à chaque agent/élu qui en fait la demande,

Pour les personnes extérieures : il suffira de scanner un QR-CODE et de suivre la procédure.

● Tarification personnalisée pour les véhicules hors parc communauté de communes de Lacq-Orthez

Il est proposé d'inclure dans le **coût de la charge**, toutes les charges connues à ce jour :

- Le coût de la **Consommation Electrique**,
- Le coût de la **Gestion des Bornes**,
- Le coût de la **Maintenance Préventive Obligatoire**,
- Une provision pour de la **Maintenance Corrective**,

Ce qui donne le calcul suivant :

1. COÛT CONSO ÉLECTRIQUE 2025 HÔTEL CC LACQ-ORTHEZ	(€ TTC / kWh)	0,26 €
2. COÛT FRESHMILLE PAR PRISE		
	(€ HT)	787,50 €
Coût pack pour 1 prise sur 36 mois	(€ TTC)	945,00 €
Coût pack pour 1 prise à l'heure	(€ TTC)	0,04 €
3. COÛT MAINTENANCE PRÉVENTIVE ANNUELLE OBLIGATOIRE		
	(€ HT)	529,20 €
Coût pack pour 9 prises sur 12 mois	(€ TTC)	635,04 €
Coût pack pour 1 prise à l'heure	(€ TTC)	0,01 €
4. PROVISION POUR LA MAINTENANCE CORRECTIVE		
Coût pour 1 prise à l'heure	(€ TTC)	0,02 €
BILAN - COÛT DE LA CHARGE PAR PRISE	(€ TTC / kWh)	0,33 €

Un **forfait de 0,003 € TTC/min** sera appliqué lorsque le véhicule reste branché alors qu'il est chargé à 100 %, ce afin de d'éviter la congestion et de favoriser le renouvellement.

Afin de suivre la variation des coûts des charges fixes (énergie, gestion, maintenance préventive), le coût de la charge **sera revu annuellement** au 1^{er} mars de chaque année, en fonction des éléments suivants :

- Coût conso électrique : le marché d'achat d'énergie communiqué chaque année par Territoire d'énergie 64,
- Coût maintenance préventive : le marché d'entretien des installations électriques des bâtiments communautaires,
- Coût du contrat de gestion Freshmile à renouveler tous les 36 mois.

Ces modalités de calcul du coût de recharge d'un véhicule électrique seront appliquées à toute nouvelle prise installée dans un bâtiment communautaire.

Le versement des recettes à la communauté de communes de Lacq-Orthez par FRESHMILE se fera tous les 3 mois par virement bancaire.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'adopter** les modalités de gestions présentées ci-dessus, et notamment la décomposition du coût de la recharge de véhicules électriques via les IRVE à usage privatif de la collectivité,
- **de fixer** les tarifs de recharges les qu'exposés.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée

Pour extrait certifié conforme,

Le président,




Patrice LAURENT